

Ref. : I.G.C. N° 95 205 CR 27950  
(Référence à rappeler dans la réponse)

**M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE  
SERVICE URBANISME – DROIT DES SOLS  
6 BIS AVENUE CHARLES DE GAULLE  
95700 ROISSY-EN-FRANCE**

**REF :** Permis de construire n° PC 95 205 21 00019

Monsieur le Président,

Par communication citée en référence, vous avez demandé les informations nécessaires à l'instruction du dossier déposé pour la parcelle cadastrée ZD n° 505p située rue Jean Baptiste Lully dans la commune d'ECOUEN.

Dans l'état actuel des connaissances acquises par le service, la propriété en question est située en dehors des zones affectées ou susceptibles d'être affectées par d'anciennes cavités abandonnées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de service

**A. ETCHEBERRY**



Vu pour être annexé  
à l'arrêté du

**09 FEV. 2022**



**Evelyne JUMELLE**  
Maire Adjointe  
Chargée de l'aménagement,  
de l'urbanisme, du cadre de vie  
et du développement durable